

# Procès verbal

## Conseil du Département de Physique

Le mardi 2 avril 2024, à 12h30, Salle Solvay

**Présents** : Aguilar Sanchez Juan Antonio, Chamel Nicolas, Clemmen Stéphane, Clerbaux Barbara, Clesse Sébastien, Compère Geoffrey, De Lentdecker Gilles, De Neyn Fabienne, Siméon Deschaux-Beaume, Favart Laurent, Gaspard Pierre, Gilbert Thomas, Goriely Stéphane, Hambye Thomas, Houzé Oscar, Knaepen Bernard, Kostet Bilal, Kozyreff Grégory, Lopez Honorez Laura, Napolitano Simone, Pironio Stefano, Ryssens Wouter, Shriki Eden, Sparenberg Jean-Marc, Tignée Nancy, Tlidi Mustapha, Tytgat Michel, Van Eck Sophie, Vanlaer Pascal, Vantighem Delphine et Vasco Fiorini.

**Excusés** : Riccardo Argurio, Glenn Barnich, Frank Ferrari, Bortolo Mognetti, Petr Tiniakov,

### 1. Approbation de l'ordre du jour – Vote

Approuvé à l'unanimité

### 2. Approbation du projet de **procès-verbal** de la réunion du Conseil de Physique du 6 février 2024 - Vote

Approuvé à l'unanimité

### 3. Autorisation de mission

Pierre Descouvemont, Chine (6/4-29/4/24) ; Japon (30/4 – 17/7/24)

- Vote

Approuvé à l'unanimité. Il a été vérifié que tout est en ordre pour l'examen PHYS-F 305 de première session.

### 4. Informations concernant le plan facultaire de développement (= PFD = plan stratégique)

La Faculté souhaite faire en sorte que chaque département qui perd N académiques récupère N-1 chaires. Les 3 chaires résultantes sont mises dans un pot commun et réattribuées selon des priorités facultaires et institutionnelles (en particulier : chaires en intelligence artificielle).

Plusieurs scénarios doivent être proposés à la Faculté.

La Commission a pris note des nouveaux éléments présentés par la Faculté, en particulier que les rapatriements FNRS doivent être intégrés dans le PFD et qu'il y a un point d'attention à ce propos concernant la Faculté des Sciences. Le rapatriement au titre de professeur est possible selon le dossier, l'âge, etc. de la personne. Tous les FNRS du département ont été contactés et quatre expressions d'intérêt ont été reçues jusqu'à présent (R. Argurio, G. Compère, G. Kozyreff et L. Lopez Honorez).

La situation des Fed-tWin est discutée. Il s'agit de post-doctorats d'une durée de 10 ans entre les universités et les Instituts scientifiques fédéraux. Les candidats ont été sélectionnés par un jury constitué selon les règles de l'appel Fed-tWin, sur base d'une ouverture de poste internationale, sur dossier et sur interview. Les candidats n'auraient pu être sélectionnés sans un engagement des autorités rectorales des différentes universités à stabiliser ces profils à terme.

Le Département compte un Fed-tWwin, Thibault Merle, dont le mandat Fed-tWin arrivera à échéance en 2032.

### **Discussion PATGS :**

Le Département compte quatre départs dans le plan stratégique, dont deux seront remplacés. La répartition telle que proposée au point 5 est proposée.

Une discussion s'ensuit sur les implémentations possibles de la mutualisation (« pooling ») des secrétariats : soit mutualisation de tous les secrétariats du département (chaque PATGS prestant un nombre restreint de tâches bien définies pour tout le département), soit un regroupement de certains secrétariats entre différents services. Selon N. Tignée, représentante du corps PATGS auprès du département, cette dernière formule est privilégiée : elle est plus satisfaisante sur le plan humain et permet d'éviter le mono-tâche.

F. De Neyn attire l'attention sur le fait que toute modification significative dans l'organisation du travail passe par le Conseil d'Entreprise généralement après négociation en délégation syndicale. En cas de mutualisation, il est primordial de consulter régulièrement les personnes pour s'assurer que la charge de travail reste faisable.

Si, comme cela a été évoqué, pour obtenir une promotion à partir d'un certain rang il devenait nécessaire pour le PATGS de muter ailleurs (dans le cas ou « son » poste n'atteint pas le rang visé), il est important de réfléchir à l'impact tant sur les personnes que sur le travail et l'ambiance.

Le PATGS tient à rappeler l'importance de veiller à ce qu'un même agent n'ait pas à assumer plus de 2 x 0,5 ETP. Des combinaisons telles que 0,5 + 0,3 + 0,2 augmentent la charge mentale de la personne dont on augmente d'une part les hiérarchies, mais également le nombre d'interlocuteurs avec toute la diversité de fonctionnement et d'exigences que cela implique. Afin de diminuer les risques liés à la mutualisation, dont l'épuisement professionnel, il est important que la personne se sentant en surcharge sache à qui s'adresser pour être entendue quant à ses besoins par rapport à l'exercice serein de sa fonction (outils nécessaires, formations, aménagement/localisation du poste de travail, réduction des tâches, etc...). Il devra être veillé à ce que le PATGS soit consulté avec la possibilité de se faire accompagner dans toutes circonstances et d'autant plus s'il craint d'être l'enjeu de stratégies (ce qui est fréquemment observé lors de la diminution de tous types de « ressources »). Il est important de veiller à la progression des agents et à la prise en compte des réalités vécues sur le terrain afin qu'ils soient placés en capacité de collaborer dans les meilleures conditions.

En réponse à ces points, S. Van Eck mentionne que le Département intègre le plan Morpho de bien-être au travail, et en particulier participe activement à la phase pilote des « cercles de développement » dont le but est de faciliter le dialogue entre les collaborateurs et les académiques. Il est noté que les demandes de promotion (et partant, les évaluations de dossiers) des PATGS seront indépendants des « cercles de développement ».

Le dialogue accru qui résultera de ces dispositifs devrait contribuer à une mutualisation optimale des ressources en PATGS.

On ajoute que les départements de Physique et de Mathématique ont soumis en décembre 2023 une demande conjointe d'aide d'un PATGS supplémentaire pour 2 ans renouvelable 1 fois.

### **Discussion corps scientifique :**

Les besoins en corps scientifique ne font pas encore partie des discussions actuelles du plan facultaire de développement. Le nombre d'assistant en physique sera maintenue l'an prochain (cela impliquera l'ouverture d'une vacance).

Il sera cependant souligné auprès de la Faculté que le Département de physique est en demande de corps scientifique supplémentaire.

### **Discussion corps académique :**

Dans le prochain plan stratégique trois départs sont prévus : Pierre Gaspard (oct. 2025), Peter Tiniakov (oct. 2027), Alain Jorissen (oct. 2028).

Deux postes seront obtenus. Il serait cependant souhaitable que sur les 51 ETP (6 PATGS, 25 corps scientifiques, 20 académiques) attribués par les autorités rectorales pour ce plan stratégique, et malgré les attributions déjà engagées (chaires non profilées, chaires partagées, financement du différentiel FNRS, etc...) un ou quelques ETP puissent être récupérés par la Faculté des Sciences, et répartis de manière équilibrée entre les départements. Le Département de Physique souhaiterait obtenir un décompte clair de ces 51 ETP.

Au sujet de la stabilisation Fed-tWin, il est suggéré que le candidat postule à une chaire non profilée afin de passer le même filtre que d'autres personnes qui ont obtenu un poste au sein du Département. Cependant, il est objecté que le candidat est déjà passé par une procédure de sélection compétitive. Il est suggéré de rappeler aux autorités l'engagement rectoral auprès des instances fédérales.

## **5. Présentation des conclusions de la Commission Plan stratégique du Département de Physique**

Le rapport remis à la Faculté le 4 avril est copié ci-dessous in-extenso. Il a légèrement évolué par rapport à la version discutée au Conseil, car les remarques formulées par les membres du département lors du Conseil ont été prises en compte.

# Rapport de la Commission Plan Stratégique du Département de Physique

**4 avril 2024**

La Commission Plan Stratégique du Département de Physique s'est réunie le 30/11/2023, et les 25/1, 9/2 et 28/3 2024.

Les discussions et les procès-verbaux sont synthétisés dans un premier rapport consensuel. Ce rapport a été discuté en Conseil extraordinaire du Département de Physique le 2 avril 2024. Quelques modifications lui ont été apportées. Le présent document est la nouvelle version du rapport de la Commission Plan stratégique, intégrant les suggestions émanant des membres du Département de Physique.

La Commission a pris note des nouveaux éléments présentés par la Faculté, en particulier que les rapatriements FNRS doivent être intégrés dans le PFD (Plan Facultaire de Développement) et qu'il y a un point d'attention à ce propos concernant la Faculté des Sciences. Le rapatriement au titre de professeur est possible selon la situation, l'âge, le dossier, etc. de la personne.

## PATGS

Dans le cas où le Département de Physique n'obtient que 2 ETP de PATGS (niveau 2), il est recommandé de les attribuer comme suit :

- Un technicien pour le Laboratoire de Physique expérimentale thermique et de la matière molle, 1 ETP
- 1 ETP de secrétariat mutualisé selon les besoins des services (afin que les besoins en secrétariat des différents services, prenant en compte leur taille respective, soient couverts de manière équitable).

La proposition suivante est approuvée, sachant qu'elle pourra être modifiée selon l'évolution de la situation (personnes présentes dans chaque service, possibilités au niveau facultaire, etc.):

Mutualisation du secrétariat de Physique expérimentale thermique et de la matière molle (0.2 ETP) et du Laboratoire d'Information Quantique (0.2 ETP)	0.4 ETP
IIHE	0.3 ETP
Département	0.3 ETP

Le PATGS tient à rappeler qu'il est souhaitable qu'un même agent n'ait pas à partager son temps de travail en prestations pour plus de deux services, afin d'éviter une multiplication excessive des hiérarchies et des interlocuteurs.

La pertinence de la demande spécifique de PATGS pour le laboratoire d'information quantique, et plus généralement l'importance de la pression s'exerçant sur les groupes qui doivent faire fonctionner un laboratoire, sont soulignées au cas où des moyens additionnels s'avéreraient disponibles.

## CORPS SCIENTIFIQUE

Le département souligne le besoin croissant en corps scientifique, motivé notamment par la baisse du niveau (en particulier en BA1) et par l'augmentation du nombre d'étudiants entre 2018 et 2022. Des travaux pratiques en cohortes plus restreintes constituent une aide à la réussite.

## CORPS ACADEMIQUE

A ce jour, quatre candidatures de FNRS à un éventuel rapatriement ont été reçues : Riccardo Argurio, Geoffrey Compère, Grégory Kozyreff, Laura Lopez Honorez. Une candidature à une stabilisation Fed-tWin existe : Thibault Merle.

Le Département souligne l'importance d'imaginer une solution structurelle pour la stabilisation des Fed-tWin, pour lesquels l'ULB s'est engagé sur le long terme, comme les autres universités, auprès des autorités fédérales. La stabilisation progressive de certains Fed-Twin permettra à l'ULB de tenir cet engagement.

Par ailleurs, le rapatriement des FNRS témoigne de l'effort du Département à participer aux possibilités d'engagement de jeunes chercheurs à l'ULB dans toutes les disciplines de la faculté des Sciences et de l'université. Il faudrait donc que cette proposition soit comprise comme un effort du Département, dans l'esprit de solidarité souhaité.

La proposition de la Commission est l'arbre décisionnel suivant :

### Scénario 1 :

- une chaire profilée Ondes gravitationnelles
- un rapatriement FNRS ou stabilisation Fed-tWin

Dans ce scénario, une chaire additionnelle est obtenue via la candidature sur une Chaire non Profilée en Matière Condensée et Physique Statistique.

*Si la Chaire non profilée en Matière Condensée et Physique Statistique n'est pas retenue (ou si la stabilisation à l'ULB sur cette Chaire n'est pas effective):*

### Scénario 2 :

- une chaire partagée en Physique théorique de la Matière condensée du Département de Physique (Sciences) et de la Filière Physique (École polytechnique)
- une chaire profilée Ondes gravitationnelles
- un rapatriement FNRS ou stabilisation Fed-tWin

Ce scénario suppose que durant les arbitrages qui auront lieu avec les autorités (concernant en particulier les 51 nouveaux ETP), la faculté des Sciences puisse bénéficier d'une augmentation de cadre, dont une partie (0.25 ETP) pourrait être allouée au Département de Physique et permettre la Chaire Partagée.

*Si ni la Chaire non profilée en Matière Condensée et Physique Statistique, ni la chaire partagée en Physique théorique de la Matière condensée ne sont retenues:*

### Scénario 3 :

- une chaire profilée en Matière Condensée et Physique Statistique
- un rapatriement FNRS ou stabilisation Fed-tWin

Dans ce cas, une ou plusieurs candidatures pour chaires non profilées seront soumises (si possible dans le domaine des ondes gravitationnelles).

*Si aucun des scénarios ci-dessus n'est retenu, la Commission plan stratégique du Département se réunira de nouveau.*

#### CHARGES DE COURS ASSOCIEES AUX CHAIRES MENTIONNEES:

Aux charges spécifiques listées ci-dessous pourront s'ajouter des (co-)titularisations dans le cadre des cours de service du département:

- PHYS-F110 : Physique générale I et II
- PHYS-F103 : Physique
- PHYS-F104 : Physique 1
- PHYS-F205 : Physique 2

Les nouveaux engagés pourront également participer aux enseignements du master filière didactique S4 et S5.

#### Chaire en Matière Condensée et Physique statistique

- PHYS-F-303 : Physique statistique 1 : (co-titularisation) 5ECTS
- PHYS-F-442 : Physique statistique 2 : 5 ECTS
- PHYS-F-475 : Nanophysique : 5 ECTS

#### Chaire partagée en Physique théorique de la Matière condensée

Le nouvel engagé pourrait prester certains des cours suivants :

- PHYS-H-402 : Collective and cooperative phenomena in solids, qui évoluerait en : Bases du problème quantique à  $N$  corps et de la supraconductivité : 5 ECTS
- PHYS-F-303: Physique statistique (co-titularisation): 5ECTS
- PHYS-F-442: Physique statistique 2 : 5 ECTS
- PHYS-F-475: Nanophysique (MA) : 5 ECTS

Eventuellement :

- PHYS-S-1701 Physics: Electromagnetism: 5 ECTS (dont 2.5 ECTS de cours ex-cathedra, les labos ayant été supprimés)
- PHYS-F-431 Advanced condensed matter physics and quantum many-body systems, qui évoluerait en : cours plus avancé, optionnel pour les étudiant-es des deux facultés, et contiendrait des chapitres avancés et d'actualité : 5 ECTS

#### Chaire ondes gravitationnelles

- PHYS-F202 : Relativité, électromagnétisme et optique ondulatoire (co-titularisation) : jusqu'à 10 ECTS
- PHYS-F410: Quantum field theory I: 5 ECTS
- PHYS-F484 : Gravitational Waves (co-titularisation): 2 ECTS
- PHYS-F482: Techniques avancées de physique expérimentale (co-titularisation) : 1 ECTS

#### Rapatriement FNRS

La charge serait adaptée en fonction de la thématique de la personne rapatriée ou stabilisée, jusqu'à atteindre une charge standard pour un académique ULB.

#### Stabilisation Fed-tWin

Idem rapatriement FNRS.

## **6. Divers**

Pas de divers

---

**Sophie VAN ECK** (Présidente) et **Glenn BARNICH** (Vice-président)